

Attribution de temps

Je trouve également regrettable que le parti libéral semble s'être allié au parti conservateur, car je n'ai entendu qu'un seul député libéral intervenir sur la motion d'attribution de temps pour le débat de ce projet de loi. Il est malheureux que l'opposition officielle n'ait pas jugé bon de dénoncer la tyrannie du gouvernement comme elle n'aurait pas hésité à le faire en d'autres occasions. Cela m'attriste car les libéraux se posent en défenseurs de la classe ouvrière. Mais quand vient le moment de vérité, il n'y a plus personne.

Que révèle la limitation du débat à la Chambre? Tout d'abord, que le gouvernement est incapable de remédier à ce grave problème. La présentation même d'une mesure ordonnant le retour au travail sous la forme du projet de loi C-86 montre bien que le gouvernement a échoué, malgré que la Société canadienne des postes conserve avec lui une relation de dépendance. L'indépendance que la création de Postes Canada devait assurer à la Société ne s'est pas matérialisée.

Je me rappelle avoir entendu le président de Postes Canada, M. Lander, déclarer lors d'une séance de comité à laquelle j'assistais qu'il ne pouvait pas nous dire quel était le plan d'entreprise de son organisme puisqu'il n'avait pas été approuvé par le gouvernement. Le gouvernement a donc approuvé le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes. Quel était-il? Il consistait simplement à réduire les services postaux fournis aux Canadiens.

Par conséquent, le gouvernement, en limitant le débat s'avoue incapable de traiter avec la Société canadienne des postes et d'en résoudre les problèmes. Il est incapable d'assurer aux Canadiens des services postaux non seulement accrus mais aussi améliorés. Le gouvernement n'a pas réussi à régler la question de la Société canadienne des postes. Pour sa part, celle-ci est incapable d'assurer des relations de travail convenables et ne peut négocier avec ses travailleurs. Elle vient donc demander à ses maîtres politiques de légiférer.

M. Keeper: Pour se tirer du guépier.

M. Rodriguez: Aidez-nous à nous tirer de là, à sauver la face. Nous avons échoué. Au lieu de dire à la Société canadienne des postes de reprendre les pourparlers pour négocier une convention collective avec ses employés, le gouvernement a eu recours à des méthodes dictatoriales avec les postiers. C'est une loi conservatrice répressive.

M. Benjamin: Dieu soit loué, mes frères!

M. Rodriguez: Je veux leur dire qu'il n'est pas trop tard pour se repentir. Je leur dis de se repentir maintenant, qu'il n'est pas trop tard, mais l'heure du jugement est proche.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Le projet de loi C-86 doit aller aux rebuts. Ce projet de loi est un constat d'échec de la part du gouvernement. La Société canadienne des postes connaissait de graves difficultés lorsque Bryce Mackasey était ministre des Postes, pendant la grève de 1978. Je me le rappelle très bien. Je me rappelle que Bryce Mackasey, cherchant à régler la grève des Postes, m'a téléphoné pour me demander si je pouvais faire venir Joe Davidson parce qu'il voulait le voir. Je m'en souviens très bien. J'ai parlé à Joe Davidson de la disposition portant sur l'implantation de technologies nouvelles. Il l'a sortie de sa poche et a déclaré qu'elle allait résoudre les problèmes de la Société canadienne des postes. Elle était posée sur la table et Joe Davidson l'a regardée et a demandé qui allait la signer. Mackasey a répondu qu'il allait la signer, puisqu'il était ministre des Postes. Et Davidson a demandé quelle garantie on avait qu'elle serait maintenue après le départ du ministre. Mackasey a répondu qu'on pouvait compter sur la parole du gouvernement. Quelle valeur a-t-elle, madame la Présidente? Assurément, on a soustrait la Société canadienne des postes à la Fonction public et elle n'a pas à répondre à la CRTFP. Maintenant, c'est une société d'État régie par le Code canadien du travail. Et voici qu'on impose une loi conservatrice répressive. Est-ce là une amélioration?

M. Blaikie: Comment dites-vous?

M. Rodriguez: Loi conservatrice répressive, c'est une nouvelle terminologie. On nous a tous fait croire qu'en devenant une société d'État, en relevant du Code canadien du travail, la Société des postes et ses employés pourraient résoudre leurs différends. Qu'avons-nous obtenu neuf ans plus tard?

M. Blaikie: Une trahison.

M. Rodriguez: C'est une trahison. Une trahison complète.

Mme Sparrow: Vous n'y allez pas un peu fort, John?

M. Rodriguez: C'est une vengeance enthousiaste, voilà ce que c'est. Si vous pouvez vous représenter un conservateur enthousiaste, vous avez de l'imagination.

M. Nystrom: Il y a un volontaire.

M. Rodriguez: Je n'ai jamais vu un conservateur avec enthousiasme.

Mme Sparrow: Ça suffit, John.

M. Rodriguez: Quiconque peut provoquer l'enthousiasme chez un conservateur...

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Crowfoot (M. Malone) pour un rappel au Règlement.

M. Malone: Madame la Présidente, voilà un moment que je pense à quelque chose. Pourrais-je demander à offrir au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) son repas de ce soir?